

*Lucquy*



## **Procès-Verbal du Conseil Municipal** **Séance du 04 juillet 2023**

L'an 2023, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie, sous la présidence de LAMORLETTE Alain, Maire.

**Présents** : M. LAMORLETTE Alain, Maire. Mesdames : RICHEZ Constance, DESSAINT Marie-José, SAVIO Gaëlle, HOURLIER Vanessa et Messieurs : GUERY Christophe, LAURENT Patrice, CUIF Denis, COUTIER Wilfried, JOVIC Alexandre, ZEHR Patrick.

**Excusés** : THOIN Jérémy et CHARLIAT Martin-Pierre.

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Madame RICHEZ Constance.

**Nombre de membres** :

- Afférents au Conseil Municipal : 13
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 27 juin 2023

**Objets des délibérations :**

- Approbation du devis de l'audit énergétique de la salle polyvalente et de neuf logements communaux ;
- Intégration de la commune de Lucquy dans la convention « Petites Villes de Demain » en partenariat avec les Crêtes Préardennaises ;
- Approbation de l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie ;
- Approbation de la convention d'adhésion aux missions de prévention du service « Santé et Sécurité au Travail » avec le Centre de Gestion ;
- Subventions 2023 accordées aux associations ;
- Approbation du remplacement de l'agent des espaces verts pendant ses congés d'été ;
- Indexation des logements communaux ;

Après avoir approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal précédant, Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

➤ **Audit énergétique de la salle polyvalente et de neuf logements communaux:**

Référence délibération: 04072023/01

Après avoir exposé le projet de la réhabilitation de la salle polyvalente et d'une partie de son parc de logements locatifs afin de réduire les consommations d'énergie, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant total de cet audit, pour l'ensemble des bâtiments, qui s'élève à 6 200 € H.T.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

➤ **Intégration de la commune dans la convention « Petites Villes de Demain » :**

Référence délibération : 04072023/02

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises a proposé à la Commune de Lucquy d'intégrer le dispositif « Opération de Revitalisation du Territoire » en signant la convention Petites Villes de Demain. Cette convention vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logement, de locaux commerciaux et artisanaux, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire sur la période 2023-2026.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention:0**

➤ **Approbation de l'achat de cuve(s) à eau :**

Référence délibération : 04072023/03

Le Maire expose que la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises prépare un achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie subventionnés par la Région Grand-Est à 40 %.

Le Maire propose, au vue des restrictions d'eau, l'achat d'une cuve verticale d'une capacité de 10 000L pour un montant de 2 520 € H.T. aide déduite.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de cette cuve à eau.

**Pour : 11**

**Contre:0**

**Abstention : 0**

➤ Approbation de la convention d'adhésion aux missions de prévention du service « Santé et Sécurité au Travail » du Centre de Gestion :

Référence délibération : 04072023/04

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion a mis en place une convention globale d'adhésion aux missions du service santé et sécurité du travail dont l'objectif est d'accompagner les collectivités et établissements dans leurs actions de prévention des risques au travail.

Cette convention offre des prestations générales de conseils juridiques et la possibilité de bénéficier de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site.

Le coût s'élève à :

- 288 € / an pour la mise à disposition d'un assistant de prévention mutualisé du CDG.
- 288 € /an pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion aux missions de prévention du service « Santé et Sécurité au Travail » du Centre de Gestion et de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Pour : 11

Contre: 0

Abstention: 0

➤ Subventions 2023 accordées aux associations :

Référence délibération : 04072023/05

Après que Monsieur le Maire ait exposé les demandes de subventions pour l'année en cours, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les sommes suivantes :

<b>Comité des Fêtes</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Union Sportive des Cheminots</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Don du Sang</b>	<b>50 €</b>
<b>Anciens Combattants Amagne-Coucy-Lucquy</b>	<b>150 €</b>
<b>Souvenir Français</b>	<b>50 €</b>
<b>ADMR Amagne</b>	<b>275 €</b>
<b>Famille Rurale</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Les Restaurants du Coeur</b>	<b>50 €</b>
<b>Prévention routière</b>	<b>100 €</b>

La Croix Rouge	50 €
Classe de Mer 2023 du Collège Vallière (7 élèves présents au voyage)	30 € / élève Soit 210 €
FSE Collège Vallière (34 élèves fréquentant le FSE)	10 € / élève Soit 340 €
Association Sportive du collège Vallière (12 élèves licenciés habitant Lucquy)	10€ / élève 120 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Approbation du remplacement de l'agent des espaces verts pendant ses congés d'été :

Référence délibération : 04072023/06

Le Maire expose qu'il convient de recourir à un contractuel pour le remplacement de l'agent des espaces verts pendant ses congés d'été afin d'assurer la continuité du service.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le recours d'un agent contractuel pour le remplacement de l'agent des espaces verts pendant ses congés d'été, c'est-à-dire du 07 août 2023 au 19 août 2023.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Indexation des logements communaux :

Référence délibération : 04072023/07

Le Maire rappelle que l'an 2022, avec la Covid et les différentes augmentations, le Conseil Municipal avait voté à l'unanimité pour un blocage des indexations des loyers jusqu'à fin juillet 2023. Le Maire annonce alors, qu'il convient de réfléchir au taux d'indexation pour le mois d'août 2023 et énumère différentes simulations pour différents taux.

Le plafond étant à 3,5 %, le Conseil Municipal de mettre une barrière et vote à l'unanimité un taux à 1,75 %.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Questions diverses :

M. le Maire fait un point sur les travaux d'assainissement : les travaux se situent actuellement place de la Gare et se termineront fin des vacances d'été. Puis ils reprendront rue Basse et rue Haute. En octobre, la traversée du passage à niveau va être difficile car il conviendra de fermer le passage à niveau. Cette fermeture se fera pendant les congés de la Toussaint afin d'éviter un détour au bus scolaire.

M. le Maire annonce que le marché des travaux du lotissement a été attribué à l'entreprise DUMAY. Concernant la fibre du lotissement, le Maire informe que c'est au lotisseur de ramener la fibre et qu'il convient donc de retenir que cette charge sera à prévoir au budget.

M. le Maire informe que le projet de Pôle Scolaire avance peu.

M. le Maire annonce qu'il convient de remplacer M. Haution à la commission du CCAS et c'est Madame HOURLIER Vanessa qui se propose de reprendre le poste.

M. le Maire annonce que le SIAP va disparaître graduellement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et que la compétence de l'eau sera prise en compte par la Communauté de Commune des Crêtes Préardennaises. La Communauté de Commune reprend dans un premier temps l'investissement avec un droit de regard du prix de l'eau et parle de faire un prix unique.

M. le Maire annonce que, suite aux orages, la toiture de la crèche subit des fuites et qu'un avis d'un couvreur est en attente.

La séance est levée à 21h55.

Le 03/10/2023

Le Maire,  
Alain LAMORLETTE



